

# COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

---

**Réunion :** Visioconférence du mardi 09 juin 2026

---

**Présidence :** Monsieur GIBOULET Albert

---

**Présents :** Messieurs FIDON François, LEMERCIER Marc, GUYON Thibaut et ZONI Alexis

---

La séance débute à 17h00 avec les membres présents.

## **1 – Mot du Président**

Le président de la commission remercie les membres pour leur participation à cette réunion en visioconférence de fin de saison afin de traiter les dossiers en cours qui peuvent impacter la saison sportive 2026/27.

Il s'agit de vérifier le niveau des installations des clubs accédants, de dresser un nouvel état des lieux des installations renouvelées provisoirement (une année) comportant des réserves à lever afin de permettre la programmation de compétitions pour la saison 2026/27.

Le suivi de la mise en conformité d'installations T5 (niveau R3/D1), qui requiert des travaux de mise aux normes pour conserver ce classement acquis par défaut à la suite de la bascule informatique du 01/07/2021 est en cours avec un délai plus long au 31/12/2027 sur les actions à entreprendre ; passé ce délai, l'installation sera classée automatiquement T6 (niveau D2 départemental).

## **2 – Vérification des installations sportives des accédants**

**Dossiers de mises aux normes en vue d'une accession ; Vérification des installations concernées.**

### **a) Accession ou maintien en Régional 1 – Niveau de classement requis T3 :**

Le club du FC Rioz évolue sur le terrain synthétique de niveau T4 ; trois (3) années ont été accordées à la municipalité pour réaliser les travaux de mises aux normes jusqu'au 31/12/2028.

**Le dépôt d'un avis préalable (API) est toujours en attente, délai en cours.**

- b) **Accession en R3 – Niveau de classement requis T5** ; à la lecture du classement finalisé, les clubs concernés à ce jour possèdent l'installation adéquate.

**Vesoul Agglomération Olympique** – évolue sur le stade synthétique Michel Roy niveau T4 jusqu'au 03/09/2027

**Francheville** – évolue sur le Stade du Château niveau T4 au 21/01/2030 et éclairage E6 jusqu'au 09/09/2029.

- c) **Accession ou maintien en D1– Niveau de classement requis T5 (idem R3)** ; à la lecture du classement finalisé, une installation est toujours non conforme cette saison 2025/26 \*

\***Autrey Les Gray** niveau T6 jusqu'au 04/12/2028, cette installation pour rappel, a déjà fait l'objet d'une demande de mise en conformité T5 avec une échéance au 31 décembre 2025. Le club a évolué la saison 2025/26 sur un terrain de repli de niveau T5 (Champlitte).

**La CDTIS confirme sa décision de ne pas autoriser à évoluer sur le stade municipal T6 à Autrey les Gray mais sur un terrain de repli à confirmer.**

**Seveux Motey - Stade Pierre et Patrick Ontani à Seveux** - installation classée T6 jusqu'au 04/12/2028 est à mettre aux normes T5, la liste des travaux a été établie lors de la visite du 05 mai 2026 (terminer la clôture extérieure et agrandir l'aire de jeu et les vestiaires). Notre instance est en attente de documents à fournir rapidement afin que la CRTIS puisse prononcer le classement « TRAVAUX » jusqu'au 06/2029, date à confirmer.

**Décision CDTIS ; accord pour l'utilisation de cette installation et octroi d'un délai de trois années pour réaliser les travaux, le classement TRAVAUX sera prononcé par la CRTIS.**

### **3– Situation des installations et infrastructures.**

A la suite de la validation des décisions par la CRTIS, il est à noter que le classement prononcé pour une année va impacter des installations qui n'ont pas ou n'auront levé les non-conformités mineures notifiées au propriétaire.

Attention à bien respecter ce délai de remise en conformité si on ne veut pas s'exposer à devoir refaire une visite de classement.

Actuellement, nous constatons peu d'évolutions par rapport au dernier tableau mis à jour le 19 mars 2026 et cela malgré le courrier de relance à toutes les municipalités concernées.

Pour le plus urgent avec un délai qui va impacter le début de saison sportive 2026/27 si pas de réaction :

- **Aillevillers et Lyaumont stade Municipal** délai au 16/07/2026, réunion le 05/06/26 sur site avec le nouveau maire pour faire un état précis des travaux à réaliser, dossier en bonne voie.
- **Athesans et Etroitefontaine stade Municipal**, délai au 03/07/2026, relance sans retour à ce jour.
- **Scey sur Saône Stade de la Prairie 1**, délai au 03/09/2026 ; contact pris et dossier en bonne voie.
- **Scey sur Saône Stade de la Prairie 2**, délai au 03/09/2026 ; contact pris et dossier en bonne voie.
- **Villersexel stade de La Forge1**, délai au 30/06/2026 ; réception des travaux engagés le 10/06/2026 avec une nouvelle visite de classement pour un niveau T5, dossier bien maîtrisé.

Ensuite en deuxième partie de la saison, phase printemps 2026 :

- **Adelans stade Cointet** délai au 03/12/2026, pas de retour sur la relance avec cette fois une non-conformité majeure à corriger sans faute concernant les zones de sécurité vu avec mr Le maire, non notifié officiellement pour permettre la compétition ;  
🚧 **Décision CDTIS - passé ce délai au 31/12/2026, plus de compétition sur cette installation.**

- **Héricourt stade du Polygone** délai 03/09/2026, contact pris et dossier en bonne voie
- **Vaivre et Montoille stade municipal 1** délai au 04/02/2027, contact pris, travaux en cours et dossier maîtrisé.
- **Froideconche stade Bellevue 2 (annexe)** avec délai 04/02/2027, peu/pas de réponses à nos relances.

Autre cas, installations avec classement échoué ne pouvant être utilisées étant donné son état (équipements, protection) :

- **Vaivre et Montoille stade municipal 2** stabilisé, plus classé, dernier classement T6 au 26/03/2024  
 🚧 **Décision CDTIS – installation plus classée, plus de compétitions sur cette installation.**
- **Saint Germain stade Perrin**, classement en cours mais les travaux demandés suite à la visite du 09/04/2021 ne sont toujours pas réalisés, locaux insalubres et protection de l'aire de jeu non conforme. La municipalité est informée et en attente de leur décision.  
 🚧 **Décision CDTIS – classement à suspendre dans l'attente de retour du propriétaire, plus de compétitions sur cette installation.**
- **Lure stade honneur Pequegnot**, le délai pour lever les réserves est échoué au 25/03/26 malgré relances avec maintenant un classement à refaire,  
 🚧 **Décision CDTIS - plus aucune compétition ne pourra être programmée sur ce stade, bloqué au niveau Ligue.**
- **Froideconche stade Bellevue en Foot A8 ; plus classé** car une non-conformité majeure est à lever, le classement est à refaire  
 🚧 **Décision CDTIS - plus de programmation de compétition possible sur ce stade, bloqué au niveau Ligue.**

**Autres installations en attente de confirmation de classement :**

- **Gymnase de Rioz**, une réserve mineure à lever, reste AOP à fournir délai au 03/12/2026 pour confirmer le classement Futsal 4.
- **Gymnase du Champ de Foire à Héricourt**, visite de classement en attente, la CC prévoit une réunion/recontre mi-juillet pour statuer sur ce dossier.

### 3 **Situation des dossiers FAFA.**

#### a) **Dossiers validés** concernant la municipalité de **Scey sur Saône et Saint Albin** :

- Sécurisation concernant un changement des buts de Foot A11 du stade de la Prairie 1
  - Eclairage E7 LED stade de la Prairie 2
- Instruction du 01/04/26, dossiers conformes et subventions accordées.

#### b) **Dossiers réalisation en cours**

- Sécurisation à **Champagney** – clôture extérieure, les vestiaires sont à revoir
- Sécurisation à **Froideconche** - clôture extérieure du stade Bellevue 1 réceptionnée et dossier de demande de versement de la subvention à réaliser ; en attente malgré les nombreuses relances.
- Réhabilitation vestiaires et sécurisation à **Villersexel** avec l'installation d'une clôture extérieure et le remplacement de la main courante, les travaux de réhabilitation sont terminés avec une réception à réaliser le 10/06/26
- Projet de sécurisation à **Velesmes** porté par le club des 2 Vels – mise en place d'une clôture extérieure pour répondre à la mise aux normes T5, subvention accordée, travaux en cours, dossier maîtrisé.
- Création vestiaires à **Echenoz La Méline** ; les travaux sont en cours, dossier maîtrisé.
- Création vestiaires à **Breurey les Favorney** ; les travaux sont terminés, réceptionnés et le dossier de demande de versement de la subvention à réaliser – la visite de classement à joindre au dossier, est planifiée le 16/06/26.

### c) **Dossiers soldés**

- Eclairage E5 à **Luxeuil les Bains** sur l'honneur, travaux terminés, réceptionné et subvention versée.
- Eclairage E7 à **Luxeuil les Bains** sur l'annexe, travaux terminés, réceptionné et subvention versée.
- Eclairage E5 à **Arc les Gray** sur l'honneur, travaux terminés, réceptionné et subvention versée.
- Eclairage E7 à **Arc les Gray** sur l'annexe, travaux terminés, réceptionné et subvention versée.
- Dossier transport pour **Val de Pesmes**, soldé avec envoi des justificatifs à la FFF.

### d) **Dossier non abouti**

- Dossier transport pour **Vesoul FC** (minibus) , incomplet au 01 avril 26, pour lequel, suite à une rallonge de l'enveloppe Fafa, aurait pu être bénéficiaire d'une subvention, le club n'a pas donné suite à notre demande (et de la commission régionale) de mise à jour des justificatifs FFF du dossier, malgré nos relances.

## 4 **Questions diverses**

Quelques points de règlement rappelés lors de la réunion CRTIS du 03 juin 2026 :

- **Zone de sécurité** => la zone de sécurité se mesure de l'extérieur de la ligne jusqu'au 1er obstacle rencontré. Celui-ci n'est pas forcément la main courante.
- **Terrain non tracé le jour de la visite** => idéalement, le terrain doit être tracé pour vérifier que les ZS soient bien respectées. Néanmoins, pour les terrains à 105x68m, si vous avez bien une emprise au sol de main courante à main courante de 110x73m, on peut en déduire que les ZS sont conformes. Il faudra quand même que le propriétaire prouve ce point en nous envoyant des photos.
- **Procédure de visite** => nous rappelons que le contrôleur doit prendre contact avec le propriétaire pour convenir d'un RDV. Il profite de cette prise de contact pour lui rappeler la nécessité de préparer l'installation en amont (en configuration match pour une visite terrain, avec terrain tracé, vestiaires ouverts ; avec les coupelles déjà mises au sol pour un contrôle d'éclairage). Enfin, il vérifiera avec le propriétaire s'il y a bien un club résident sur cette enceinte, et si ce n'est pas le cas, si décision votée en AG de ligue de juin 26, lui fera signer un bordereau de commande dans le but de facturer la prestation (ce qui ne fait pas absence de club résident).
- **Zone de sécurité Foot A8** => s'assurer de la conformité du traçage des zones de sécurité à 2,50m sur tout le pourtour, principalement sur les terrains de grands jeux.

Une information est donnée relative à un listing des installations de la Ligue mis à jour après chaque publication de procès-verbal, disponible sur la plateforme Atout Clubs, dans l'onglet terrains.

Les clubs et communes peuvent donc vérifier les classements des installations à tout moment.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19h00

Le Président de la CDTIS,

**Albert GIBOULET**

RAPPEL :

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*